AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

« Règlement numéro 325-2026 modifiant le règlement n° 224 Plan d'urbanisme »

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 août 2026, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement numéro 325-2026 intitulé : *« Règlement numéro 325-2026, modifiant le Règlement numéro 224 Plan d'urbanisme ».*

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe cartographique « Plan d'affectation du sol » et est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Coaticook.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 9 septembre 2026. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 9 septembre 2026. Le règlement numéro 325-2026 est donc en vigueur depuis le 9 septembre 2026.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture au bureau municipal.

DONNÉ À BARNSTON-OUEST, CE 21 septembre 2026.

SONIA TREMBLAY
DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE